

Mandature 2022 - 2026

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

DU 21 NOVEMBRE 2025 A ECHEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

**Approuvé lors de l'assemblée générale
du 27 février 2026 à échéance du 5 mars 2026**

ASSEMBLEE GENERALE

21 novembre 2025 - en présentiel & visio-conférence

Mandature 2022- 2026

Procès-verbal d'assemblée générale



CCI YONNE

Assemblée Générale du 21 novembre 2025

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale le vendredi 21 novembre 2025 à neuf heures trente, en visioconférence et en présentiel à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, 105 rue des Mignottes à Auxerre, sous la Présidence de Thierry CADEVILLE.

Membres titulaires ayant participé au vote

Antoine BALOUZET ; Clément BAILLY ; Didier BARJOT ; Pierre BELBENOIT ; Thierry CADEVILLE ; Georges CARLIERE ; Didier CHAPUIS ; Pascal CHAROT ; Laurence DERBECQ ; Nicolas GARNERONE ; Karine GAUFFRENET ; Sophie GRVEVIC ; Kouider HAFID ; Alain LAPLAUD ; Elisabeth LEBEAU-COSTA ; Marc MANDRAY ; Ghislaine MOREAU ; François-Xavier NAULOT ; Florence PICHOL ; Frédérique RADE ; Stéphanie LOUAULT ; Sylvie RAMISSE ; Yann PICARD ; Stéphane TURPIN.

Membres n'ayant pas participé au vote :

Xavier CELLARD DU SORDET ; Emmanuel DUBOIS ; Brigitte DUTOIT-DESFOSSEZ ; Sylvain DUVAL ; Alain GENET ; Frédérique LECOMTE ; Pascal LEROUX ; Nicolas PLANTIER ; Sylvie SIDOU.

Assistaient également à la réunion

- Les Membres associés & conseillers techniques de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.
- Jérôme MAYEL, Directeur Général ;
- Les Directeurs et Chefs de service de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Le vote des délibérations a été opéré par voie électronique, du 21 novembre 2025 en sortie d'Assemblée Générale jusqu'au 26 novembre 2025, 18 heures.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance par Thierry CADEVILLE, Président de la CCI de l'Yonne.....	4
Résolution.....	5
Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mai 2025	7
Délibérations :	
• 2025-11 : Prise de participation dans la SCIM	8
• 2025-12 : Mise à jour des tarifs au 1 ^{er} janvier 2026	10
• 2025-13 : Création d'une caisse de régie	10
• 2025-14 : Acquisition de parcelles en ZAE du Tonnerrois	11
• 2025-15 : Budget rectificatif 2025	13
• 2025-16 : Plan Pluriannuel d'investissement 2025-2029.....	15
• 2025-17 : Budget primitif 2026.....	18
Informations diverses :	21
Manifestations à venir :	23
Clôture de l'Assemblée Générale par le Président de la CCI de l'Yonne	

1. Ouverture de séance par le Président de la CCI de l'Yonne

→ Thierry CADEVILLE :

Lors de notre dernière AG en mai dernier, nous célébrions ensemble l'inauguration d'Octopus qui avait eu lieu la même semaine. Depuis cette inauguration, Octopus tient toutes ses promesses. Je suis toujours heureux de le rappeler. Les visiteurs, les utilisateurs du site, qui sont permanents ou ponctuels, sont unanimes sur les qualités du lieu.

On peut dire que le résultat est là et que c'est une satisfaction unanime pour tout le monde. Et je félicite encore toutes les équipes de la CCI, puis évidemment les entreprises qui ont contribué à la réalisation d'Octopus.

En six mois pourtant, le vent a tourné. La sortie du PLF - Projet de Loi de Finances 2026, à la mi-octobre, cachait un tsunami pour le réseau des CCI en France : - 33 % de taxes pour frais de chambre attribuées au réseau pour la seule année 2026, c'est-à-dire 175 M€ en moins, sur une dotation annuelle qui est à peu près stable depuis 3 ou 4 ans, de 525 M€.

Pourtant, le réseau s'était engagé avec l'État sur une trajectoire de quatre ans : accepter un prélèvement de 100 M€ sur nos fonds de roulement, - 40 millions en 2024 et - 20 M€ ensuite sur les trois années suivantes. Cet accord n'apparaît plus dans le PLF 2026 et a fait place à la proposition que j'ai évoquée à l'instant.

Je rappelle que l'État, depuis environ 2014, a déjà réduit de plus de 60 % la TCCI et prélevé environ 700 M€ sur nos trésoreries.

Le bureau de CCI France et celui de Bourgogne-Franche-Comté considèrent que, si ces dispositions étaient effectivement appliquées au 1^{er} janvier prochain, cela rendrait impossible de poursuivre la mission des élus du réseau CCI France.

Bien évidemment, notre président et le bureau de CCI France sont montés au créneau tous azimuts pour porter la voix des CCI auprès de l'État et des parlementaires, qui sont en première ligne en matière de budget.

D'ailleurs les parlementaires — je vous lirai dans un instant un texte de Thierry Buatois, président de la CCI régionale — ont tous agréé un amendement visant à rétablir la trajectoire initiale pour les CCI.

Donc, le texte que Thierry Buatois a envoyé aux collaborateurs des CCI à la suite de la dernière AG du 30 octobre dernier était le suivant :

« Tout d'abord, comme vous en avez peut-être pris connaissance, l'ensemble des groupes parlementaires en commission des finances a soutenu l'amendement demandant de préserver la ressource fiscale pour notre réseau à son niveau actuel. Ce n'est certes qu'une première étape, mais qui montre notre reconnaissance par l'ensemble des groupes parlementaires ainsi que notre juste mobilisation. Nous avons également reçu le soutien du MEDEF et de la CPME à l'échelle nationale par le biais d'un écrit au Premier ministre.

Nous avons décidé, avec l'ensemble des présidents des CCI Bourgogne-Franche-Comté, et en cohérence avec la ligne nationale et les initiatives déjà lancées au sein du réseau, de faire voter une motion lors de notre Assemblée générale du 30 octobre.

Cette motion rappelle le rôle crucial de nos actions et que nous, élus, ne pouvons accepter une nouvelle baisse afin d'engager la responsabilité gouvernementale.

Nous avons pris la résolution de démissionner collectivement si la baisse telle que proposée entrerait en application. C'est un message de mobilisation forte que nous souhaitons envoyer au gouvernement afin de l'inviter à faire machine arrière. Ce n'est nullement que nous jetons l'éponge, bien au contraire. Cette motion a été votée à l'unanimité des présents lors de l'AG. »

Je dirais qu'en pareille circonstance, il faut savoir accorder aux événements l'importance qu'ils méritent. Depuis dix ans, les effectifs globaux de CCI France sont passés de 20 000 à 14 000 salariés. Ceux de la CCI 89 sont passés de 120 à 50.

Le message passé par la direction de CCI France est assez simple : l'amputation de 35 % de notre budget obligerait à supprimer 3 000 à 4 000 emplois au niveau national. Et l'équipe dirigeante actuelle n'entend pas devenir le fossoyeur du réseau.

En 2021, tous les élus CCI ont accepté une mission avec le concours de tous les salariés du réseau, pour le bien de nos territoires et de nos ressortissants, sans attente de reconnaissance particulière. Mais si les conditions d'exercice de la mission sont changées de façon unilatérale, il est compréhensible que cela entraîne des conséquences.

La difficulté à venir viendra sans doute du débat budgétaire actuel, vous en avez tous entendu parler. S'il ne trouve pas un aboutissement avant le 31 décembre, cela pourrait laisser place pour 2026 au PLF initial appliqué par ordonnance.

Monsieur le Préfet, vous me disiez tout à l'heure qu'il y aurait peut-être une loi spéciale.

Aussi, si nous devons apprendre que c'est cette option qui doit s'appliquer à partir de janvier prochain, cela impliquerait une perte de dotation d'environ 600 000 € pour la CCI 89 et rendrait impossible d'assurer nos missions de service public.

C'est la raison pour laquelle je soumettrai à votre attention une résolution annonçant notre volonté de démission collective, si la trajectoire initiale du PLF 2026 est maintenue — ceci dans le cadre d'une démarche régionale et nationale coordonnée.

Nous continuons la mission en ayant à l'esprit que tout peut évoluer très vite, dans un sens comme dans l'autre, et on va reprendre maintenant le cours de nos travaux. Mais je tenais à commencer par ça, parce que cela me paraît tout à fait important.

Résolution

Sur le rapport de Monsieur le Président,

La CCI Yonne a pour vocation de contribuer au développement des entreprises, de l'emploi et des territoires de l'Yonne. Elle est chargée de représenter les intérêts des entreprises du département.

CONSIDERANT partager pleinement l'impératif de maîtrise de la dépense publique, le réseau national des CCI a vu ses ressources publiques diminuer de 66 % en 10 ans et a en outre participé à l'effort national via un prélèvement sur ses fonds de roulement de 100 millions d'euros sur la période 2024-2027, en échange d'un engagement de stabilité de la ressource fiscale sur la même période, tout en continuant d'assurer sa mission auprès des entreprises et des territoires.

CONSIDERANT que, sur la base du PLF 2026, une nouvelle baisse de 175 M€ de la TCCI versée au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie serait prévue. Pour notre réseau en Bourgogne Franche-Comté, avec cette baisse de 30%, le montant de la TCCI versée passerait de 19 M€ à 13 M€, soit une perte d'environ 600 K€ pour notre CCI territoriale, ce qui est injuste et inacceptable.

C'est pourquoi, **CONSIDERANT** qu'avec cette énième réduction de sa ressource publique, les membres élus de la CCI Yonne estiment que cette dernière ne sera plus en capacité d'assurer ses missions de service public telles que définies aujourd'hui. En effet, une telle baisse conduira mécaniquement à la mise en place d'un plan social conséquent affectant lesdites missions.

Qu'en conséquence, ils ne seront plus en mesure d'assurer le mandat pour lequel ils ont été élus.

RESOLUTION

VU le Code de Commerce,

VU le Règlement Intérieur de la CCI,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 21 novembre 2025, consultée par voie électronique du 21 novembre 2025 à échéance du 26 novembre 2025 à 18 h 00

AFFIRME son attachement au respect de la trajectoire de ses ressources telle que votée par le Parlement lors du vote du PLF 2024.

CONSIDERE que la nouvelle trajectoire prévue par le PLF 2026 rendra l'exercice des missions de service public de la CCI de l'Yonne impossible.

REFUSE de renoncer au rôle fondamental d'accompagnement public des TPE, PME, entreprises de services et commerces, qui plus est dans un contexte économique difficile pour les entreprises.

EST PRETE, si cette trajectoire se voit confirmée, à remettre la démission collective de l'Assemblée dans le cadre d'une démarche régionale et nationale coordonnée.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE COMME SUIV :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	1	3

→ **Pascal JAN, préfet de l'Yonne :**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour votre accueil. C'est toujours un plaisir de revenir dans ces locaux, d'autant que j'avais eu l'occasion, il y a quelque temps, de participer à la pose de la première pierre. Je suis heureux de pouvoir de nouveau m'exprimer devant votre assemblée, en dépit d'un calendrier rendu complexe par l'actualité.

Je souhaite revenir sur la situation budgétaire évoquée par votre résolution, en particulier sur les conséquences possibles du projet de loi de finances pour les chambres de commerce et d'industrie. Vous avez raison : l'enjeu est majeur et nous suivons ces évolutions avec la plus grande attention, en lien étroit avec le SGAR.

Permettez-moi d'apporter les précisions suivantes afin de clarifier les différents scénarii possibles.

1. Scénario n°1 : adoption de la loi de finances en l'état

Si la loi de finances est adoptée selon la procédure parlementaire classique, le texte retenu sera celui de la dernière lecture à l'Assemblée nationale.

Ce point est essentiel car le Premier ministre a renoncé à recourir à l'article 49 alinéa 3 pour ce texte, ce qui signifie que l'exécutif ne pourra pas imposer sa version finale. Le projet pourra donc intégrer des amendements adoptés par les parlementaires, notamment celui concernant la trajectoire financière des CCI.

2. Scénario n°2 : absence d'adoption de la loi dans les délais constitutionnels

La Constitution fixe un délai de 70 jours pour l'adoption de la loi de finances, incluant le contrôle du Conseil constitutionnel. Si ce délai n'est pas respecté, deux voies sont alors possibles :

2.1. Les ordonnances prévues par l'article 47 de la Constitution

Dans cette hypothèse, le Gouvernement reprend la main et met en œuvre, par ordonnance, le projet de loi de finances initial déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Les amendements votés par les parlementaires ne seraient pas nécessairement repris. Il faut souligner que ce mécanisme n'a jamais été utilisé depuis 1958. Il impose l'application quasi automatique des mesures d'économie prévues dans le texte initial, ce qui pourrait avoir des conséquences significatives pour les CCI.

2.2. La loi spéciale

Il s'agit d'un mécanisme plus probable au regard du contexte politique.

La loi spéciale permet :

- de reconduire les recettes fiscales afin d'éviter une interruption du fonctionnement de l'État (le risque d'un « shutdown » à l'américaine n'existe donc pas en France),
- de geler les dépenses budgétaires en attendant l'adoption d'une nouvelle loi de finances.

Pour les CCI, cette solution est plus favorable que la mise en œuvre d'ordonnances, car elle laisse ouverte la perspective de retravailler les équilibres financiers lors du prochain débat budgétaire.

3. Enjeux spécifiques pour les CCI

L'amendement visant à maintenir la trajectoire financière des CCI a reçu un accord de principe de plusieurs groupes parlementaires. Toutefois, son sort dépendra de la procédure retenue au terme des débats :

- en cas d'adoption normale de la loi de finances, il peut être intégré au texte final ;
- en cas d'ordonnances, il serait très probablement écarté ;
- en cas de loi spéciale, il pourrait être retravaillé dans le cadre du futur débat budgétaire.

Le contexte institutionnel demeure incertain, mais nous en connaissons l'issue dans les prochaines semaines. Soyez assurés que nous suivons très attentivement ce dossier, compte tenu des enjeux qu'il représente pour vos missions économiques, territoriales et de formation.

Je reste à votre disposition pour poursuivre ces échanges et apporter les éclairages nécessaires.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 mai 2025

Le Président Thierry CADEVILLE rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mai 2025 a été transmis par mail avec la convocation et demande à l'assemblée s'il y a des remarques au sujet de ce compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée par les membres élus.

LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE COMME SUIVIT :		
POUR 24	CONTRE 0	ABSTENTION 0

3.1 Prise de participation dans la SCIM – société consulaire infrastructures et mobilités (CCI France)

Les CCI contribuent, par la création et/ou la gestion d'équipements structurants, au développement économique et à l'attractivité des territoires. Elles gèrent ainsi un portefeuille de 55 aéroports et aérodromes, et sont reconnues par les collectivités territoriales comme des partenaires efficaces, tant pour leurs performances de gestion que leur souci du développement territorial à long terme.

Cependant, leur action est souvent circonscrite à l'échelle d'un territoire départemental, obligeant chacune à innover pour surmonter les défis du secteur. Les aéroports de proximité, en particulier, explorent de nouveaux modèles de gestion et de gouvernance, souvent en collaboration avec les collectivités locales, pour assurer leur viabilité et leur rôle dans l'aménagement du territoire. C'est dans cette optique qu'a été créée en 2019 la Société d'Exploitation et d'Action Locale pour les Aéroports Régionaux (SEALAR), fruit notamment d'un partenariat entre la CCI Aix-Marseille Provence

et la CCI du Finistère. Cette initiative vise à mutualiser les ressources et les compétences pour répondre aux enjeux de développement et de diversification des activités aéroportuaires.

Sous l'impulsion de CCI France, la SEALAR s'ouvre en 2025 à l'ensemble des CCI de France, offrant ainsi une plateforme nationale pour renforcer la compétence du réseau et son empreinte sur la gestion aéroportuaire. L'ambition derrière cette évolution de SEALAR est de soutenir les CCI dans leurs projets, en répondant conjointement aux appels d'offres, en partageant des expertises et en développant des initiatives communes.

Les défis à relever sont multiples : modernisation des infrastructures, équilibre territorial, réduction de l'empreinte carbone, optimisation de l'emprise au sol et recherche de financements durables.

L'ouverture du capital de SEALAR aux CCI françaises se fera par l'intermédiaire de la société SCIM – Société Consulaire Infrastructures et Mobilités – créée pour l'occasion par CCI France et dont le capital social est ouvert aux CCI volontaires.

En cours d'immatriculation au RCS de Nanterre, son siège sera situé à l'adresse de CCI France, au 8-10 rue Pierre Brossolette à Levallois-Perret (92).

Le capital de la SCIM est établi à 4 100 000 €, réparti en 4 100 actions de 1 000 €.

L'objet social de la SCIM est le suivant (*extrait*) : « Prise de participation directes ou indirectes et leur gestion ou cession..... dans toute entité intervenant dans la réalisation, la maintenance, la gestion, l'exploitation d'infrastructures économiques et d'aménagements durables (aéroports, ports, parcs des exposition, infrastructures logistiques, réseaux routiers, réseaux ferroviaires et multimodaux, ainsi que leurs infrastructures énergétiques associées)... »

La finalité de la prise de participation sera de renforcer la position du réseau CCI en matière de gestion d'infrastructures aéroportuaires dans un premier temps ; d'autres infrastructures ou équipements dans un second temps ; et de développer ainsi le portefeuille d'équipements gérés par les CCI.

DELIBERATION

VU les articles L.710-1 et R.712-7 du Code de Commerce ;

VU la délibération adoptée par l'AG de CCI France du 28 octobre 2025 donnant mandat au Président de CCI France pour procéder à la création de la SCIM, ainsi qu'à sa prise de participation dans SEALAR et à réaliser l'ouverture du capital aux CCI intéressées ;

Connaissance prise des statuts de la SCIM et du projet de pacte d'associés transmis par CCI France ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 12 septembre 2025

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des finances de la CCI de l'Yonne du 3 novembre 2025

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, du 21 novembre à échéance du 26 novembre à 18H00,

DECIDE de participer au capital de la SCIM (*Société Consulaire Infrastructures et Mobilités*) à hauteur de 1 action de 1 000 €

DONNE MANDAT au Président de la CCI de l'Yonne :

- Pour demander, conformément aux dispositions de l'article R.712-7 du code de Commerce, à l'autorité de tutelle son approbation à l'exécution de la présente délibération
- Pour procéder aux formalités nécessaires et à la réalisation de l'opération ci-dessus décrite et, plus généralement, faire à ce sujet tout le nécessaire, sans exception ni réserve

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :		
POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 1

3.2 Mise à jour des tarifs au 1er janvier 2026

VU les articles 4.4.4.1 et 4.4.4.2 de la section 4, du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, relatifs à la tarification des services proposés par la CCI,

CONSIDERANT la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits et services d'une Chambre de Commerce et d'Industrie,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI Yonne du 24 octobre 2025

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 21 novembre 2025, consultée par voie électronique du 21 novembre 2025 à échéance du 26 novembre 2025 à 18 h 00

ARRETE les tarifs de vente applicables au 1^{er} janvier 2026, tels que mentionnés dans la grille tarifaire jointe,

AUTORISE son Président et le Directeur Général à négocier ces tarifs de vente si nécessaire.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :		
POUR 24	CONTRE 0	ABSTENTION 0

3.3 Création et mises à jour de régies de recettes

Dans le cadre de l'accomplissement des missions de service public ou de la vente de prestations, les agents de la CCI Yonne sont amenés à percevoir des paiements en espèces ou par carte bancaire.

Afin de faciliter les encaissements relatifs aux prestations, il est proposé de :

1) Mettre à jour les régies de caisse suivantes :

- **A l'hôtel consulaire d'Auxerre**, mise à jour du nom du régisseur pour le paiement des prestations facturées par le CFE : Muriel CHAUMARD

- **Au Village d'entreprises du Sénonais**, mise à jour du nom du régisseur pour le paiement des prestations facturées par le CFE : Séverine GALLAUD

- **Au Village d'entreprises du Sénonais**, mise à jour du nom du régisseur pour le paiement des prestations de formation, locations de salles, bureaux, ateliers ainsi que pour les prestations relatives à l'activité des hôtels et pépinières d'entreprises : Sophie BORDELOT

2) Créer une régie de caisse pour la nouvelle antenne de la CCI Yonne, à **Avallon**. Dans ce cadre, une permanence hebdomadaire a été mise en place pour le CFE. Il est proposé que Muriel CHAUMARD soit désigné régisseur pour le paiement des prestations facturées. Le fonds de caisse de cette régie est de 200 €.

DELIBERATION

VU L'article 2.3.5 du règlement intérieur stipulant que dans les limites et conditions prévues au code du commerce et par les normes 4.4 et 4.10 du cadre OBCF du réseau CCI, le Président et le Trésorier peuvent désigner conjointement des régisseurs de recettes ou de dépenses de faible importance, urgentes ou répétitives

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, du 21 novembre à échéance du 26 novembre à 18H00,

VALIDE les modifications de régisseur des régies existantes

DECIDE la création d'une régie de caisse à l'hôtel d'entreprises d'Avallon telle que mentionnée ci-dessus.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :		
POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 1

3.4 Acquisition de parcelles de terrains en ZAE du Tonnerrois

Historiquement présente dans le Tonnerrois via son hôtel d'entreprises, la CCI a validé la proposition d'achat du bâtiment existant par son principal locataire, Lucas Etiquettes. La transaction a eu lieu en mars 2025.

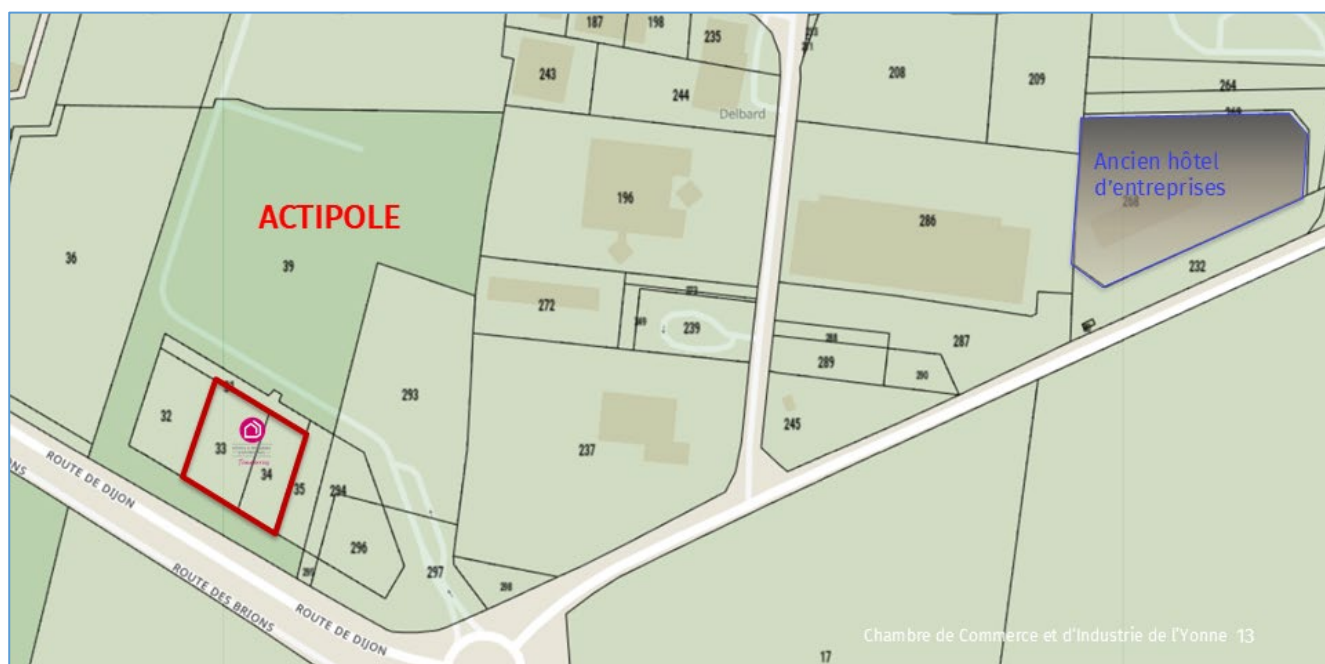
L'opportunité de cette cession immobilière a permis de repenser l'implantation de la CCI Yonne sur ce territoire en projetant la construction d'un nouvel hôtel d'entreprises davantage adapté aux besoins actuels, composés de bureaux, mais surtout d'ateliers de différentes tailles.

Les membres élus ont ainsi manifesté leur intérêt pour des parcelles de terrain dans la zone Actipôle en validant la réservation de deux parcelles dès 2024 (*Délibération 2024/09*).

Aujourd'hui, il est proposé à l'assemblée générale d'autoriser l'acquisition de ce terrain de 5 000 m² sur la commune de Tonnerre, à savoir les parcelles cadastrales ZI33 et ZI34, au prix de vente fixé à 4,20€ / m² par la collectivité. L'acquisition sera soumise à la TVA.

S'ajoutera, sur proposition de la CCLTB, la bande de parcelle ZI44, initialement prévue pour une double voirie (qui s'avère in-fine sans plus-value). Le prix de cession de cette parcelle est fixé à 1€.

Le montant de l'acquisition est intégré dans le PPI soumis au vote en AG.



DELIBERATION

CONSIDERANT

- la délibération n°2024/09 autorisant le Président à réserver 5000 m² de terrains en ZAE
- l'avis favorable du Bureau de la CCI Yonne du 12 septembre 2025
- l'avis favorable de la Commission des finances du 03 novembre 2025

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, du 21 novembre à échéance du 26 novembre à 18H00,

APPROUVE l'acquisition des parcelles au montant de 21 001 € hors taxes et hors frais de mutation

AUTORISE le Président de la CCI de l'Yonne à signer tous les documents relatifs à cette opération.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :		
POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 2

3.5 du Budget rectificatif 2025

Adoption

Principaux éléments impactant le budget rectificatif 2025 :

 Budget rectificatif 2025



Principaux éléments impactant le BR 2025

Baisse de CA	- Formation initiale et continue - Absence de collaborateurs (service Appui)
Economie de la masse salariale	- Absence de collaborateurs (service Appui) - DG à 50% à partir du 2nd semestre
Dotations amortissements	- suite au décalage d'investissement du bâtiment Octopus
Produits financiers	- Placements en hausse / aux prévisions, à la fin 2024
Investissements	- Décalage de calendrier
Subventions	- Décalage de calendrier
Investissement, cession financière	- Découpe du budget exécuté 2024
Fonds de roulement	- Montant du prélèvement non indiqué au BR 2025

 CCI YONNE

Budget Rectificatif 2025		
CHIFFRES CLÉS		
	BP 2025	BR 2025
Taxe pour frais de Chambre	1 686 000 €	1 677 000 €
Total compte de résultat	6 939 730 €	6 387 000 €
Résultat comptable	- 262 730 €	- 31 150 €
Capacité d'autofinancement	19 000 €	10 500 €
Résultat budgétaire	- 739 300 €	- 133 500 €
Fonds de roulement net disponible	1 377 435 €	714 051 €

VU les articles R.712.15 et A.712-20 du code du commerce,

VU l'article 4.1.1.5 du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne

VU la norme 4.11 du cadre OCBF

CONSIDERANT que les modalités de répartition du prélèvement sur fonds de roulement de 20 M€ (Loi de Finances pour 2024) n'étaient pas connues lors de l'élaboration du budget initial et feront l'objet d'un vote en Assemblée Générale de CCI France courant novembre. Les conséquences de ce prélèvement seront, le cas échéant, intégrées dans le Budget Exécuté 2025 ;

CONSIDERANT les explications de construction budgétaire fournies à l'Assemblée Générale,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 24 octobre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCI de l'Yonne du 03 novembre 2025,

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, du 21 novembre à échéance du 26 novembre à 18H00,

VOTE ET APPROUVE le budget rectificatif 2025 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• Taxe pour Frais de Chambre	1 677 000 €
• Total du compte de résultat	6 387 000 €
• Résultat comptable	- 31 150 €
• Capacité d'autofinancement	10 550 €
• Résultat budgétaire	- 133 450 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice	714 051 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :		
POUR 24	CONTRE 0	ABSTENTION 0

3.6 Adoption du Plan pluriannuel d'investissement 2025-2029

Siège CCI Yonne - Bd Vauban à Auxerre		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Travaux d'aménagement	Menuiserie, stores		7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Remplacement alarme incendie, caméra vidéoprotection				10 000			
Site internet CCI89				30 000			
Informatique	Renouvellement matériels pour les agents		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Sous-totaux investissements :			17 000	57 000	17 000	17 000	17 000
Mode de financement :			Fonds de roulement				

Port de Gron		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Remplacement poste de garde				70 000			
Borne électrique			2 800				
Eclairage LED du site				23 000			
Sous-totaux investissements :			2 800	93 000	0	0	0
Mode de financement :			Fonds de roulement				

Hôtel d'Entreprises du Tonnerrois		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Acquisition terrain			20 000				
Nouveau bâtiment ateliers - bureaux	études			60 000			
	construction			650 000	50 000		
Sous-totaux Investissement:			20 000	710 000	50 000	0	
Mode de financement :			Cession		600 000		
			Subvention		100 000		
			Fonds de roulement		80 000		

Hôtel d'Entreprises d'Avallon		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Refecton diverses intérieures	remise en état climatisation, signalétique, abris vélo, interphone			5 000	5 000	5 000	5 000
Remplacement caméra vidéoprotection			5 000				
Isolation toiture et éclairage naturel des ateliers + photovoltaïque	Couche isolant en toiture + ouverture lumière naturelle dans ateliers + étanchéité				120 000		
Refecton salles de reunion			15 000	15 000			
Sous-totaux Investissement:			20 000	20 000	125 000	5 000	5 000
Mode de financement :			Subvention		15 000		
			Fonds de roulement	5 000	20 000	125 000	5 000

Hôtel d'Entreprises de St Florentin		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Groupe VMC			8 000				
Sous-totaux investissements :			8 000	0	0	0	0
Mode de financement : Fonds de roulement			8 000	0	0	0	0

Hôtel d'Entreprises de Toucy		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Solution chauffage				60 000			
Entretien divers			2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Changement de portail			20 000				
Sécurité contrôle accès, caméra vidéoprotection, sas entrée			15 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Sous-totaux Investissement:			37 000	66 000	6 000	6 000	6 000
Mode de financement : Cession			18 000				
Fonds de roulement			19 000	66 000	6 000	6 000	6 000

Village Entreprises Senonais		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
changement pompe pac, débouage			8 000				
Sécurité contrôle accès, caméra vidéoprotection			9 000				
Entretien divers			2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Sous-totaux Investissement:			19 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Mode de financement : Fonds de roulement			19 000	2 000	2 000	2 000	2 000

Pépière d'Entreprises de l'Auxerrois		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Reconstruction B02							
	Honoraire de MOE pour la réalisation des études d'aménagement suite aux propositions FLORES et décisions CCI		800 000				
	Diagnostics obligatoires avant étude/Travaux: Etudes complémentaires (Sondage de sol , pollution , infiltrométrie , etc.....)	Amiante ; études de sol ; etc.....					
	Contrôle technique, SPS, QPC, SSI						
	Révision des prix (4 %)	Calculé sur le montant travaux: 4 500 000 CHT (Marchés)					
	Aléas frais divers						
	Travaux:	Base marchés entreprises : 4 340 000 € HT (Hors Photovoltaïque)					
	switch / déploiement fibre		2 600				
	Mobilier/Equipements	Equipement salle de reunion, conférence	55 500				
	Etude Photovoltaïque		8 000				
	Travaux Photovoltaïque		160 000				
	Montant TVA estimatif non récupérable 2021 à 2024	Modification de règle de calcul de prorata de TVA suite à notre demande de Résort auprès de la DGFiP (Avant calcul à la surface occupée par la DEF, après calcul en fonction du CA de la DEF Auverne par rapport au CA de la PEA)	602 000				
	Montant TVA estimatif non récupérable 2025		112 000				
Informatique	Classe mobile et rajeunissement parc ordinateur			12 000			
Sous-totaux Investissement:			1 740 100	12 000	0	0	0
Mode de financement : Subvention				715 000			
Fonds de roulement				1 037 100			

Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Travaux divers de réparation et de fonctionnement							
Travaux divers de réparation et de fonctionnement			10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Toiture B19	démoussage et encapsulage			70 000			
Téléphonie	licence+postes		18 500				
Solution vidéoprotection			9 900				
Changement porte	Porte entrée B20 C1 C2, B17C3.2, atelier maintenance		5 000	25 000	5 000	5 000	5 000
Portail secondaire (Remplacement entrée actuelle)	Non motorisé, Remplacement par un portail battant avec clôture de chaque côté		5 000				
Portail sortie site	Agrandissement : Modification			20 000			
Plateforme distributeur Pizzas			5 000				
Habillage poste électrique	visuel et sonore			10 000			
Aménagement extérieur			10 000				
Sous-totaux Investissement:			63 400	145 000	15 000	15 000	15 000
Mode de financement : Fonds de roulement			63 400	145 000	15 000	15 000	15 000

Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Rénovation B04 bis - Vocation locative							
Réhabilitation	Honoraire MOE		223 700				
	Contrôle technique						
	SPS						
	Diagnostic / Analyse/Divers						
	Révision des prix (2 %)						
	Travaux : 8 mois Compris photovoltaïque 30K€						
	Aléas frais divers	Traitement amiante					
	Mobilier/Equipements		10 000				
	Wifi		1 500				
Sous-totaux Investissement:			235 200	0	0	0	0
Mode de financement : Fonds de roulement				235 200			

Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Démolition B05							
Demolition et traitement amiante				60 000			
Sous-totaux Investissement:			0	60 000	0	0	0
Mode de financement : Fonds de roulement				60 000	0	0	0

Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Renovation B03							
Travaux de rénovation				50 000	800 000		
Sous-totaux Investissement:			0	50 000	800 000	0	0
Mode de financement : Emprunt					800 000		
Fonds de roulement					50 000		

Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois		Observations	2025	2026	2027	2028	2029
Bâtiment agroalimentaire							
Etude de programmation	Programme - maîtrise d'œuvre jusqu'à APS			50 000			
Reconstruction					600 000	300 000	
Sous-totaux Investissement:			0	50 000	600 000	300 000	0
Mode de financement : Assurance					324 500		
Subvention					300 000		
Fonds de roulement					325 500		

Total Investissements en € HT :			2 162 500	1 265 000	1 615 000	345 000	45 000
Montant total du PPI 2025 - 2029 en € HT :			5 432 500				

Le programme pluriannuel d'investissements (PPI) annexé à la présente délibération est présenté à l'assemblée générale.

Actualisé chaque année, le programme pluriannuel d'investissement présente les investissements pris en compte dans le budget rectificatif 2025, le budget primitif 2026 et les estimations jusqu'en 2029.

DELIBERATION

VU les modalités prévues dans la norme 4.13 du cadre OBCF et l'article 4.4.2.1 du règlement intérieur de la CCI Yonne, homologué le 06 janvier 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI Yonne du 12 octobre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances de la CCI Yonne du 03 novembre 2025,

Après avoir entendu

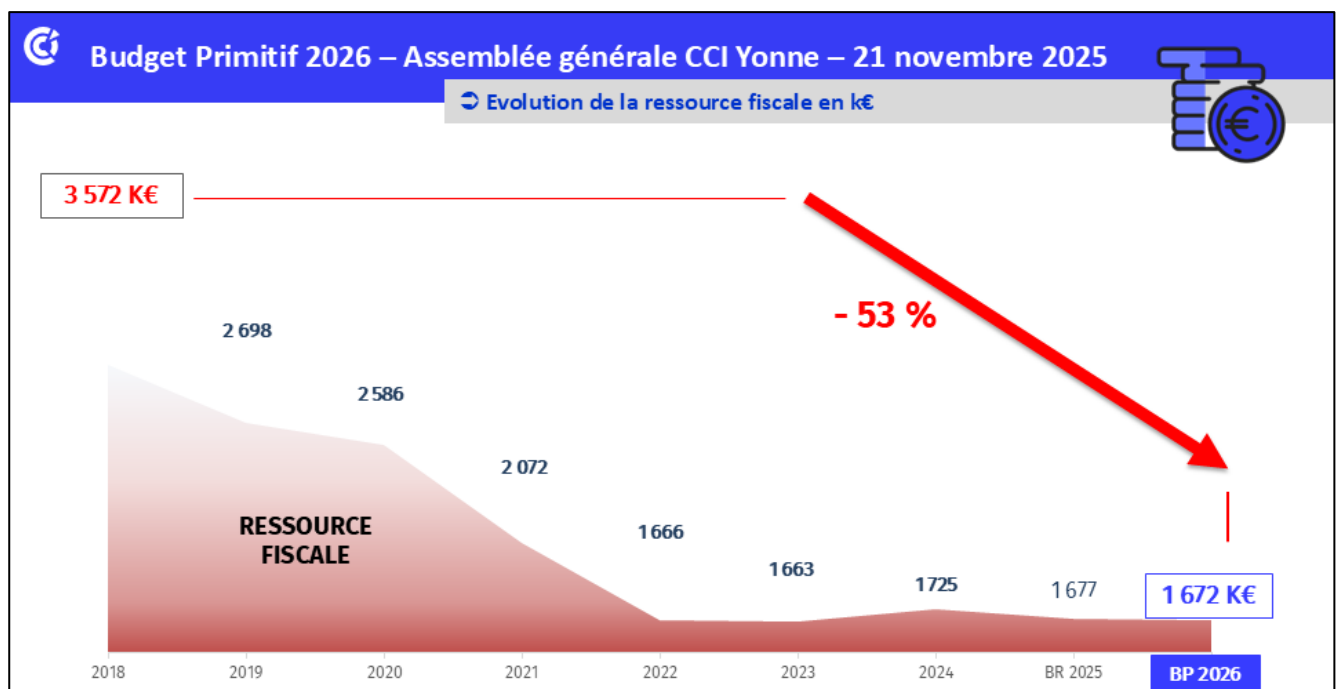
- La présentation du Directeur général
- L'avis de la commission des Finances

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, du 21 novembre 2025 à échéance du 26 novembre 2025 à 18H00,

APPROUVE le programme pluriannuel d'investissements 2025-2029 de la CCI Yonne pour un montant global de **5 432 500 €** et joint au projet de délibération.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :		
POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 2

3.7 Adoption du Budget primitif 2026

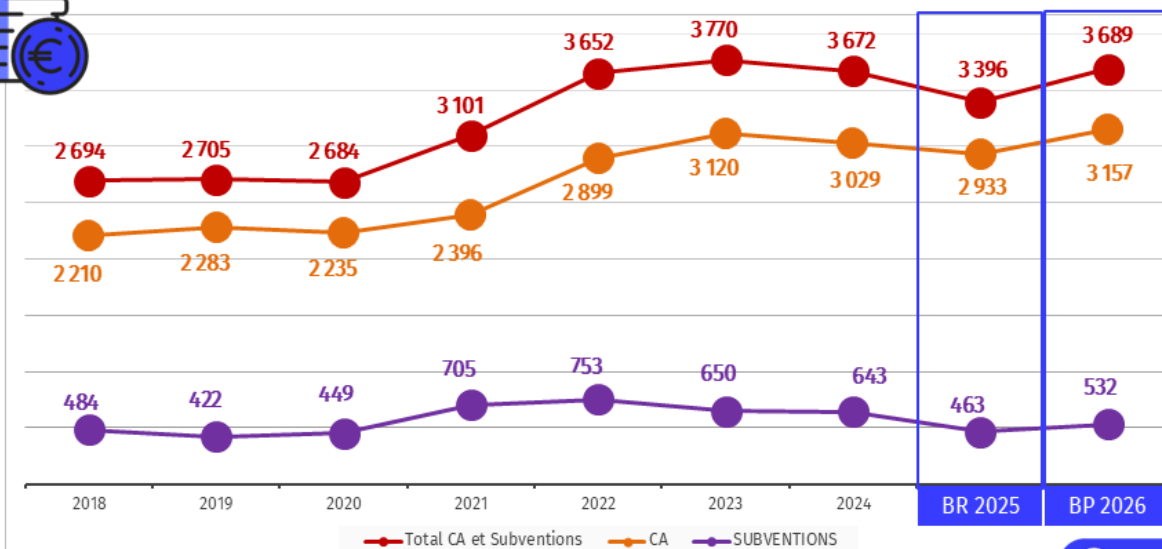




Budget Primitif 2026 – Assemblée générale CCI Yonne – 21 novembre 2025

BP 2026 : Evolution du Chiffre d'affaires et des Subventions en K€

Hors quote part et cessions



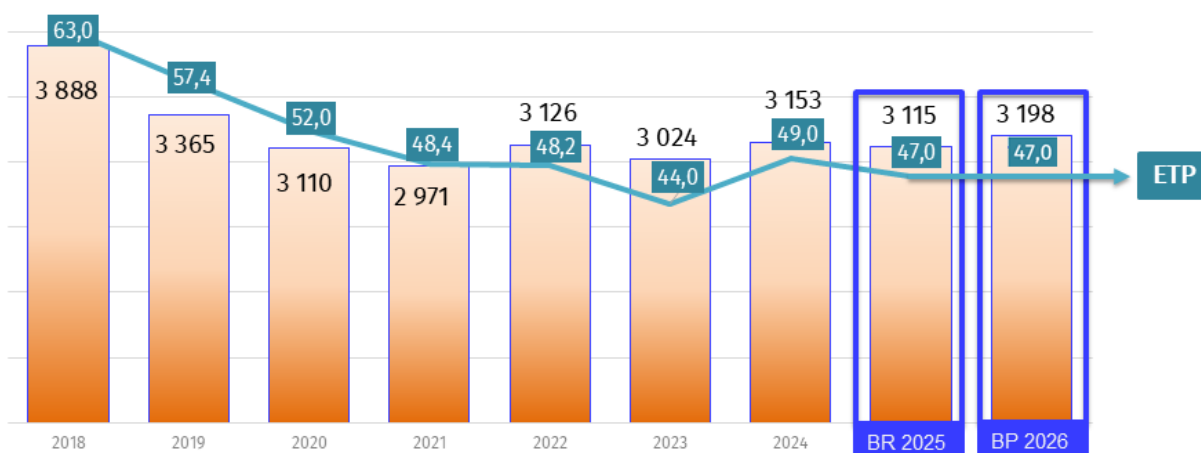
CCI YONNE



Budget Primitif 2026 – Assemblée générale CCI Yonne – 21 novembre 2025

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE EN K€ ET DES ETP ENTRE 2018 ET 2026

(Personnel CCIB & SIC)



CCI YONNE

Budget Primitif 2026 – Assemblée générale CCI Yonne – 21 novembre 2025

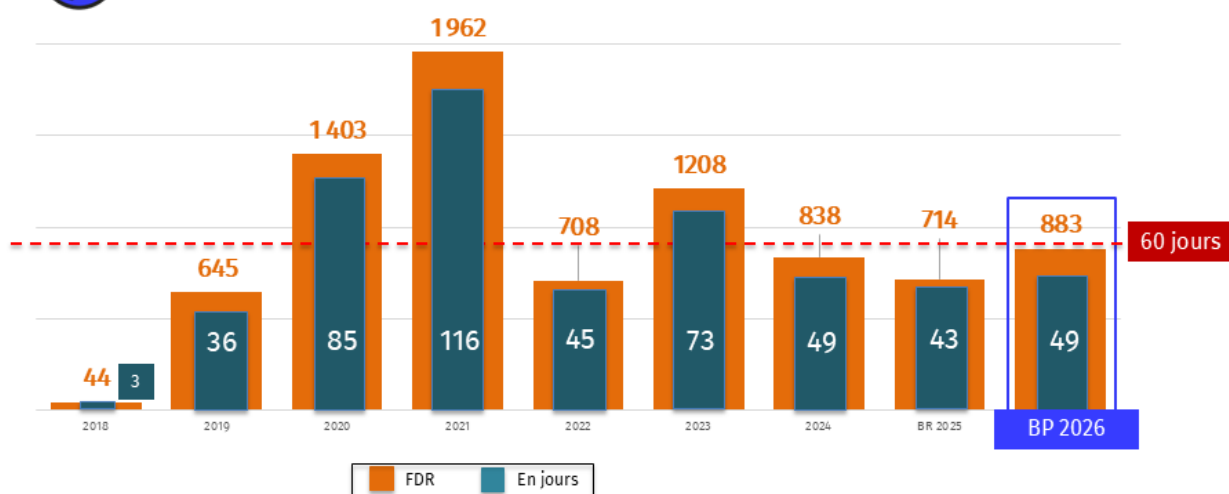
Comparatif des indicateurs en €



	Budget rectificatif 2025	Budget primitif 2026
Résultat comptable	- 31 150	- 525 900
Capacité d'autofinancement	10 550	77 700
Résultat budgétaire	- 133 450	168 600
Investissements (bruts)	2 163 000	883 000
Fonds de roulement net disponible	714 051	882 651

Budget Primitif 2026 – Assemblée générale CCI Yonne – 21 novembre 2025

BP 2026 : Fonds de roulement disponible en K€



Vu les articles R.712.14 et A.712.20 du Code du commerce,
Vu l'article 4.1.1.1 du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne,
Vu la norme 4.11 du cadre OBCF

CONSIDERANT le montant du budget primitif 2026 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications de construction budgétaire fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 24 octobre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 03 novembre 2025,

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, du 21 novembre à échéance du 26 novembre à 18H00,

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2026 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base du nouveau plan comptable et des principaux indicateurs suivants :

• Taxe pour Frais de Chambre :	1 672 000 €
• Total du compte de résultat :	6 517 000 €
• Résultat comptable :	- 525 900 €
• Capacité d'autofinancement :	77 700 €
• Résultat budgétaire :	168 600 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice :	882 651 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget primitif 2026 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :		
POUR 24	CONTRE 0	ABSTENTION 0

4.1 Dispositif régional de prévention et de détection des atteintes à la probité

Jérôme Mayel, Directeur général

Comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises lors des différentes assemblées générales, le renforcement de la lutte contre la corruption — notamment dans le cadre des échanges avec l'Agence française anticorruption — nous conduit à rappeler un certain nombre de précautions à respecter, en particulier à l'attention de vous, Mesdames et Messieurs les élus, dans vos relations avec la CCI.

Depuis le début de votre mandat, vous savez que lorsque vous intervenez à la Chambre, il vous est strictement interdit de contractualiser avec celle-ci ou d'être titulaire de marchés : aucune relation

contractuelle de ce type n'est possible. En revanche, le fait d'être client de la CCI ne pose pas de difficulté particulière et ne soulève pas de sujet en soi.

Dans ce contexte, la démarche de prévention et de détection des atteintes à la probité a été renforcée par l'élaboration d'un code anticorruption. Ce code a été soumis au vote de l'Assemblée régionale lors de sa dernière séance, à la fin du mois d'octobre. Il est désormais décliné au sein de chacune des CCI territoriales de la région.

Je souhaitais donc, dans un premier temps, porter ce code à votre connaissance. Il vous sera formellement transmis à l'issue de l'assemblée générale afin que vous puissiez en prendre connaissance dans le détail. Une grande partie des principes qu'il contient vous a d'ores et déjà été présentée depuis le début de la mandature.

Il est important de préciser que ce code ne s'adresse pas uniquement aux élus, mais également à l'ensemble des salariés de la CCI, et non plus seulement aux directeurs généraux, comme cela pouvait être le cas auparavant. Le dispositif de prévention et de détection des atteintes à la probité est ainsi élargi et renforcé, ce code ayant vocation à être intégré au règlement intérieur de l'établissement.

Il me semblait essentiel que vous en ayez pleinement conscience.

4.2 Actualisation des délégations de signature

Jérôme Mayel, Directeur général

Très rapidement, il s'agit d'une mise à jour en lien avec le mouvement des personnels ; Et en l'occurrence, du départ de l'ancienne responsable création de la CCI Yonne.

4.3 Information sur les marchés attribués

Jérôme Mayel, Directeur général

Depuis la dernière assemblée, en mai, deux marchés ont été attribués par l'intermédiaire de la Commission des marchés, pilotée par Kouider HAFID.

1. Marché de nettoyage des bureaux

Un marché global de nettoyage des bureaux et locaux a été attribué. Il comporte 7 lots répartis entre trois prestataires : **AG Net, Onet, Eden** et **Guilbert**.

À noter l'arrivée d'un nouvel acteur par rapport aux précédentes années : **Guilbert**, implanté à Joigny (de mémoire), qui a obtenu 3 des 7 lots.

Le montant total annuel de ce marché dépasse **100 000 € de charges d'exploitation**, ce qui est loin d'être négligeable. Une partie de ces coûts est refacturée à nos locataires, notamment pour les espaces locatifs, mais pas intégralement.

La qualité du nettoyage reste un sujet important et mobilisant pour les équipes car la coordination entre les prestataires et nos équipements nécessite une attention quotidienne.

**Nettoyage des bureaux et locaux divers***(du 1^{er} oct. 2025 au 1^{er} oct. 2029)*

LOTS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT ANNUEL HT	MONTANT MENSUEL HT
LOT 1 – OCTOPUS B2 +B3 C1	AG NET	39 912,77 €	3 326,06 €
LOT 2 – Siège CCI Yonne Bd VAUBAN	GUILBERT	10 960,68 €	913,39
LOT 3 – Pépinière d'entreprises AUXERRE	GUILBERT	12 430,92 €	1 035,91
LOT 4 – Hôtel d'entreprises TOUCY	ONET	3 992,40 €	332,70
LOT 5 – Hôtel d'entreprises AVALLON	ONET	4 805,52 €	400,46
LOT 6 – Village d'entreprises SENS	EDEN	28461,12 €	2 371,76
LOT 7 – Hôtel d'entreprises Saint-FLORENTIN	GUILBERT	3 395,04 €	282,92
09/12/2025	TOTAL HT :	103 958,45 € HT / an	8 663,20 €

2. Marché de renouvellement de la flotte de véhicules

Le second marché concerne le renouvellement de la flotte de véhicules de service. Nous disposons de deux véhicules de direction pour la CCI : un pour moi et un pour le directeur de la formation, comme précédemment.

Nous avons également un lot de **neuf véhicules de service** répartis sur nos différents sites. Le nombre de véhicules reste identique à ce qui existait auparavant.

En revanche, la motorisation évolue :

- Les anciens véhicules diesel (notamment les six C3 du lot n°2) sont remplacés par des véhicules **hybrides essence**.
- Les trois véhicules **électriques** Citroën sont conservés.
- Les deux véhicules de direction passent également en **hybride**, car il n'existe plus de modèles diesel neufs disponibles à la vente.

Enfin, concernant les aspects budgétaires, les contrats de maintenance sont intégrés (ou non, selon les lots), comme cela figurait dans les documents transmis.

**Marchés de services : location longue durée de véhicules**

LOTS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT ANNUEL HT	Quantité	Coût HT/mois	Kilométrage / Durée
LOT 1 – Véhicules de direction	NOMBLOT Bourgogne	Peugeot 5008 Hybride Allure	1	504,20 €	120 000 kms / 3 ans
		Peugeot 3008 Hybride Allure	1	392,70 €	70 000 kms / 3 ans
LOT 2 – Véhicules de service	AUXERRE Automobile	Citroën C3 110 Max Hybride / essence	6	246,47 €	30 000 kms / 3 ans
		Citroën E-C3 113ch Electrique	3	322,68 €	30 000 kms / 3 ans

4.4 Manifestations à venir

La Nuit de l'Orientation a eu lieu hier à l'amphi et a rassemblé **825 visiteurs**, soit bien plus que l'an dernier. L'événement permet aux collégiens, lycéens et à leurs parents de découvrir de nombreux métiers grâce à l'implication des entreprises et de leurs représentants.

L'édition a été particulièrement réussie : forte affluence, organisation appréciée et échanges de qualité. Les entreprises, notamment du secteur industriel, jouent pleinement le jeu, même sans bénéfice immédiat, afin de susciter des vocations et encourager les jeunes à se projeter dans les métiers locaux.

Quelques améliorations sont évoquées, comme la possibilité de clôturer l'événement un peu plus tôt, ou encore la gestion des flux dans les couloirs parfois saturés. Certains stands, comme celui des notaires, ont également connu une affluence très importante.

La dynamique se poursuit : la prochaine Nuit de l'Orientation se tiendra **jeudi à Auxerre**, avec près de **60 exposants**, et une communication renforcée sur les réseaux sociaux.

D'autres actions ont récemment eu lieu, notamment la **Course Orientation Commerce à Joigny**, qui a mobilisé 68 commerçants et de nombreux collégiens autour d'un parcours ludique et pédagogique.

Les portes ouvertes des organismes de formation débutent également, avec la première journée de l'EGC prévue le **3 décembre**, suivie des événements jusqu'au Salon de la Formation fin janvier à Auxerre Expo. Enfin, deux webinaires techniques sont programmés : l'un sur l'hygiène et la sécurité, l'autre sur les questions douanières et juridiques liées à l'export.



LA NUIT DE L'ORIENTATION
Collégiens, lycéens, étudiants, explorez votre avenir !

JEU. 27/11 AUXERRE
à Octopus
17h - 21h

LE MOIS DE LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

CCI YONNE
Pôle Formation

egc BUSINESS SCHOOL

PORTES OUVERTES

Mercredi 3 décembre 2025
de 14h à 17h

90 rue Victor Guichard - 89100 Sens

HYGIÈNE, SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT
Webinaire
—
#DEV DURABLE
9 décembre

PERMANENCE DOUANES ET JURIDIQUE
Edition spéciale
vins, spiritueux et bières
9 décembre

Le Président de la CCI remercie les participants à l'Assemblée de ce jour et lève la séance à 12h00.

Thierry CADEVILLE
Président de la CCI de l'Yonne



Ghislaine MOREAU
Secrétaire de la CCI de l'Yonne